

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20211108-003****du 08 novembre 2021****n°003****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 26****PRESENTS (20) :** M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINÉ, Mme LAVRARD, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD**POUVOIRS (4) :** M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BOISSON donne pouvoir à M.JUGE
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.TARTARIN donne pouvoir à Mme LANDREAU**EXCUSES (2) :** M.PREHER, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Bénédicte DE COURREGES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : SEM Habitat du Pays Châtelleraudais : rachat par Grand Châtellerault de la part sociale de la commune de Thuré**

Un travail de recapitalisation de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais a été engagé, suite à la décision d'une filiale de la Caisse des Dépôts, actionnaire historique de la SEM, d'entrer au capital pour aider à la mise en œuvre d'opérations lourdes dans le patrimoine de logement social de la Plaine d'Ozon et en cœurs de ville. Ainsi, le directoire de CDC Habitat a-t-il d'ores et déjà signifié son engagement en ce sens, qui prendra forme en 2022.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération rejoint dans deux de ses compétences obligatoires, le logement et le développement économique, l'objet social de la société, largement ouvert depuis 2011 dans l'aménagement et les équipements du territoire communautaire. Elle souhaite rehausser sa participation dans le capital social.

La composition du capital social de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais est rappelée ci-dessous :

Actionariat			
<i>Souscripteurs</i>	<i>Participation actions :</i>	<i>Répartition capital en €</i>	<i>%</i>
<i>Ville de Châtellerault</i>	64 426	1 932 780 €	52,506 %
<i>Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault</i>	7 976	239 280 €	6,500 %
<i>Ville de Thuré</i>	1	30 €	0,001 %
<i>Caisse des dépôts et consignations</i>	50 295	1 508 850 €	40,990 %
Guy MORVAN	1	30 €	0,001 %
Non pourvu	1	30 €	0,001 %
Frédéric DELACROIX	1	30 €	0,001 %
TOTAL	122 701 actions	3 681 030 €	100 %

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211108-003

du 08 novembre 2021

n°003

page 2/2

La commune de Thuré est détentrice depuis 2007 d'une action dans la SEM Habitat ; elle a décidé de la céder à l'euro symbolique à la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Il est proposé d'acquérir la part sociale détenue par la commune de Thuré.

* * * * *

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération 2021-55 du 4 Octobre 2021 de la commune de Thuré, actant de son retrait de l'actionnariat de la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais, en cédant sa part à l'euro symbolique,

VU l'article L 2253-2 du CGCT, et les articles L1521-1 et suivants sur les sociétés d'économie mixte,

CONSIDÉRANT le travail de recapitalisation entrepris pour la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique l'action de la commune de Thuré dans la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

